



Montgaillard-Lauragais **L'ESSENTIEL**

L'information municipale en bref

n° **3**
FÉVRIER
2021



Bientôt la fibre à Montgaillard !

SOMMAIRE

- | | | | |
|--|---|--|---|
| › Le mot du maire_____ | 2 | › Cadeaux de Noël pour nos aînés_____ | 5 |
| › En décembre dernier, des travaux liés
au déploiement de la fibre optique
ont été réalisés au niveau du village____ | 3 | › Cérémonie de commémoration
du 11 Novembre 1918_____ | 6 |
| | | › Infos pratiques_____ | 6 |

Chères Montgaillardaises et chers Montgaillards,

Je me joins aux membres du conseil municipal pour vous souhaiter une belle année 2021, ainsi que santé et bonheur. 2021 ne commence pas comme espérée, alors soyons vigilants et soyons patients afin de pouvoir à nouveau nous retrouver et profiter des moments de convivialité qui nous manquent.

L'actualité reste toujours la lutte contre l'épidémie de covid-19. Au-delà d'un strict respect des gestes barrières, elle passera également par la vaccination. À cet effet, le CCAS reste disponible afin d'aider les personnes qui rencontreraient des difficultés à prendre rendez-vous (il s'agit d'une aide technique, nous n'avons pas le pouvoir de diminuer les délais proposés).

En ce début d'année, je tiens à remercier les agents communaux qui se mobilisent, parfois au-delà de leurs missions, afin de vous servir au mieux. Je remercie les membres du CCAS, qui œuvrent pour le maintien du lien social et pour l'aide des plus en difficulté. Je remercie également les membres du conseil municipal qui s'impliquent dans un contexte peu propice au travail de groupe depuis leur prise de fonction, avec l'impatience de pouvoir vous

rencontrer. Mes remerciements s'adressent aussi à l'équipe enseignante qui, en cette période critique, s'implique afin de maintenir une scolarité de qualité et continue pour nos enfants.

Concernant l'école, il y a trois ans, une quatrième classe ouvrait, aujourd'hui les effectifs sont en baisse et l'éducation nationale se penche sur la possibilité d'une fermeture, cela à quelques enfants près. Cela paraîtrait peu compatible au regard du protocole sanitaire à mettre en œuvre dans les salles de classe et cela serait dommage au regard du développement futur du village et donc d'une réouverture certainement nécessaire dans les années proches. Nous sommes engagés dans une demande de maintien des quatre classes afin de garantir des conditions de qualité ainsi qu'une organisation stable, garante de sérénité. Notre école propose un cadre privilégié aux élèves à la suite d'importants investissements réalisés durant les mandats précédents et grâce à la mise en place de services périscolaires adaptés ; faisons-le savoir afin que les parents de Montgaillards pas encore scolarisés dans notre établissement se décident à inscrire leurs enfants dans notre école.

En espérant de tout cœur vous retrouver dans des conditions plus favorables aux beaux jours et pouvoir profiter ensemble de notre vie de village, veuillez agréer, mes très respectueuses salutations.

Bruno Mouyon
Maire de Montgaillard-Lauragais



À LA UNE

En décembre dernier, des travaux liés au déploiement de la fibre optique ont été réalisés au niveau du village

Montgaillard-Lauragais 100 % fibre d'ici fin 2021 ? En décembre dernier, des travaux liés au déploiement de la fibre optique ont été initiés au niveau du village.

Montgaillard-Lauragais est actuellement considéré en « zone d'étude ». Au premier trimestre 2021, la localisation des points de branchement va être étudiée. Leur implantation doit en effet permettre de couvrir le territoire communal afin que l'ensemble des sites présents sur la commune (logements, entreprise...) puissent être raccordés à la fibre s'ils le souhaitent.

La fibre optique c'est quoi ? À quoi ça sert ?

La fibre optique est une technologie qui propulse les données numériques à la vitesse de la lumière. Elle permet, via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités : un niveau de débit au-delà de 100 Mbit/s minimum, mais surtout un débit identique dans les zones urbaines et dans les territoires ruraux.

La fibre optique, par sa technologie, permet notamment la multiconnexion d'appareils : télé, smartphones, consoles de jeux sans souffrir de perte de débits, mais également l'envoi de fichiers lourds, la possibilité de regarder la télé en haute définition... Ainsi la fibre optique favorise le télétravail, la domotique (objets connectés), mais également tous les usages gourmands en débit internet !

Qui déploie la fibre optique à Montgaillard-Lauragais ?

Haute-Garonne Numérique, syndicat mixte ouvert, crée en 2016 par le département de la Haute-Garonne et 17 établissements publics de coopération intercommunale (dont Terres du Lauragais) a pour objectif de déployer les solutions d'accès au très haut débit sur tout le territoire du département. Fibre 31 est la société créée pour gérer la délégation de service public lancée par le département de la Haute-Garonne. Fibre 31 travaille en étroite collaboration avec Haute-Garonne Numérique et a pour mission d'assurer la conception,

la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 25 ans.



Quand pourrais-je être raccordé à la fibre optique ?

Le déploiement du réseau fibre optique se réalise en plusieurs étapes : les études, les travaux et la vérification du bon fonctionnement du réseau. La fibre optique est déployée selon un maillage technique et en fonction des infrastructures déjà existantes, ainsi, deux personnes habitant dans la même rue pourraient ne pas être éligibles à la même période.

D'après les informations communiquées par Haute-Garonne 31, notre commune devrait être intégralement éligible à la fibre optique à l'été 2021.

Les travaux terminés, la commune passera en « zone ouverte à la commercialisation ». Vous pourrez contacter le fournisseur d'accès à internet de votre choix et souscrire un abonnement à la fibre.

Comment puis-je être raccordé à la fibre optique ?

Afin de raccorder votre logement à la fibre optique, vous devez contacter le fournisseur d'accès à internet de votre choix et souscrire un abonnement à la fibre. Une fois cette démarche effectuée, votre fournisseur d'accès à internet vous proposera une date de raccordement afin qu'un technicien se déplace chez vous pour procéder au raccordement. Vous pouvez consulter la liste des fournisseurs d'accès à internet présents sur le réseau Haute-Garonne sur le site internet de Fibre 31.

Vous trouverez toutes les informations relatives à votre raccordement sur la page « Mon raccordement » sur Fibre31.fr.

La fibre pour les professionnels

Si vous êtes un professionnel, des offres adaptées seront proposées par des opérateurs spécifiques. Nous vous communiquerons la liste complète des opérateurs que vous pourrez contacter.

Le raccordement à la fibre optique est-il payant ?

Si oui, quel est son coût ?

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau et de mise en service fixés par les opérateurs. Plus ensuite l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres. Vous pourrez ainsi accéder à internet en très haut débit grâce à des solutions avec le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins.

Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone fixe ?

Oui, il s'agit de la portabilité ! Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (relevé d'identité opérateur). Pour l'obtenir, il suffira d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre contrat ADSL.

Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie. Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro « 0 », merci de contacter la commune qui fera le nécessaire auprès de Haute-Garonne Numérique.

Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Si vous êtes locataire, vous devez effectuer une demande auprès de

votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre.

Pour les maisons individuelles, il est important que vous vérifiez vous-même où se trouvent les accès, fourreaux, adductions cuivre, ou si vous avez besoin d'autorisations spécifiques (passage en façade du voisin...) avant de prendre un rendez-vous. En général, le technicien utilisera le cheminement existant du réseau cuivre. Le raccordement fibre se déroulera soit en aérien, soit en souterrain. Pour que le raccordement en aérien se réalise dans les meilleures conditions, il est nécessaire de libérer l'accès et d'élaguer les arbres et végétaux.

Lors d'un raccordement souterrain, nous vous recommandons de procéder à la vérification de vos fourreaux et regards techniques, en extérieur et en intérieur. Ils doivent être accessibles, en bon état, non écrasés, ni cassés, ni bouchés, afin de pouvoir passer à l'intérieur. En cas de blocage, nous vous conseillons de repérer le point bloquant ; s'il est situé chez vous (domaine privé), il sera alors à votre charge de réparer ou déboucher.

Si le blocage est sur le domaine public, le technicien viendra faire un constat avant de lancer une démarche de réparation.

En général, la prise terminale optique (où se branche la box internet de l'opérateur) est à placer dans la salle de vie. Une installation à domicile dure généralement entre deux et quatre heures.

Bâtiment isolé : puis-je avoir la fibre optique ?

Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de contacter directement Fibre 31 afin d'étudier avec eux votre besoin et la faisabilité du raccordement. ✖

🔗 Liens utiles

- Pour télécharger le guide de l'abonné : <https://www.fibre31.fr/wp-content/uploads/sites/13/2020/03/GUIDE-ABONNE.pdf>
- Pour connaître la date d'éligibilité de votre logement, vous pouvez consulter la carte de déploiement sur le site internet de Haute-Garonne Numérique : <https://haute-garonnenumerique.fr/le-deploiement/>
- Pour tester votre éligibilité et retrouver toutes les informations relatives à votre raccordement, rendez-vous sur : <https://www.fibre31.fr> (particulier) ou <https://www.fibre31.fr/la-fibre-pour-les-entreprises/> (entreprises)

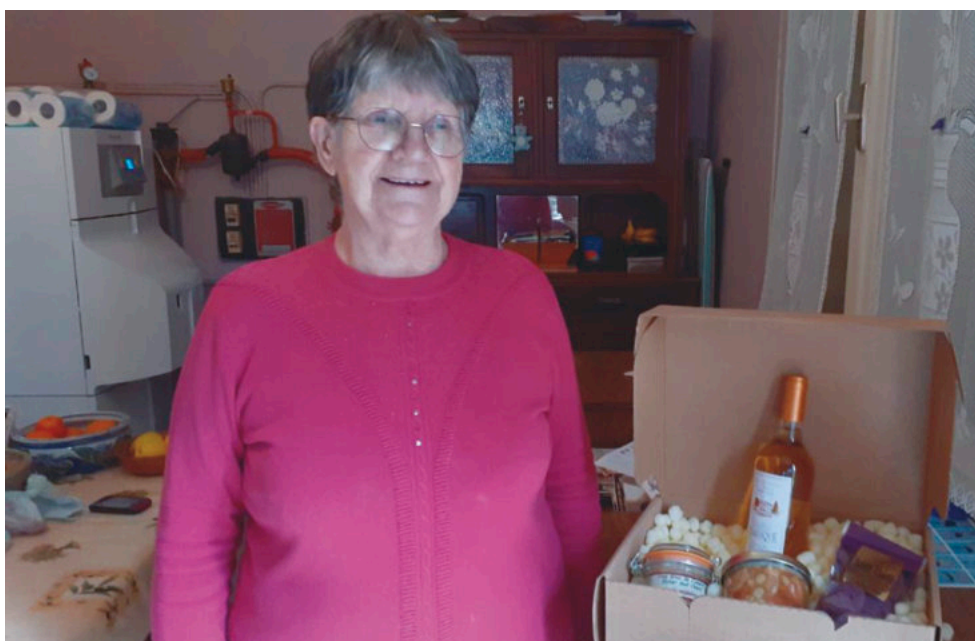
Cadeaux de Noël pour nos aînés

Oui le père Noël est quand même passé à Montgaillard ! Malgré le contexte de pandémie actuel qui nous isole de plus en plus, le CCAS a mis en place la distribution des cadeaux de Noël pour nos aînés tout en respectant les consignes de distanciation physique et le port du masque afin de ne pas inquiéter les bénéficiaires. Nous avons pu livrer tous les colis au cours de la semaine précédant Noël et cela grâce à tous les bénévoles du CCAS que nous remercions très chaleureusement pour leur aide. Notre groupe est composé de cinq membres issus du conseil municipal : Mélissa Laurent, Ghislaine Marquie, Jérôme Raoul, Florent Alibert, Jean-Louis Daniau et cinq membres extérieurs au conseil : Isabelle Rouch, Annie Banquet, Aurore Banquet, Véronique Lembrouk et Michel Pouzac.

Nos aînés âgés de 70 ans et plus au nombre de 56 ont pu profiter des produits de la Conserverie du Lauragais qui nous avait préparé ce colis avec un assortiment de produits fabriqués « maison ».

Nous profitons de cet article pour remercier la Conserverie du Lauragais située à Montgaillard-Lauragais qui comme chaque année est un partenaire impliqué de notre commune. Le CCAS et le conseil municipal de Montgaillard-Lauragais tiennent à souhaiter une excellente année 2021 et surtout une bonne santé à tous nos administrés.

Nous espérons bien évidemment vous retrouver tous le plus rapidement lors de prochaines manifestations dès que nous pourrons les organiser et ainsi partager avec vous des moments de convivialité comme auparavant. ❖



COMMÉMORATION

Cérémonie de commémoration du 11 Novembre 1918

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918 a eu lieu dans des conditions particulières.

N'étant pas ouverte au public, celle-ci a toutefois été organisée par la Mairie, au format très restreint et en respectant les mesures de distanciation.

Monsieur Bruno Mouyon, Maire de la commune, entouré des adjoints, messieurs Alain Baron, Jean-Louis Daniau, Mathieu Alasset et Stéphane Amargier, ainsi que du porte-drapeau et ancien conseiller municipal, monsieur Michel Pouzac, ont honoré la mémoire des héros de la 1^{re} Guerre mondiale en se recueillant sur le monument aux morts, fleuri par un dépôt de gerbe. La Marseillaise a ensuite raisonné sur l'esplanade Sainte Germaine. ✕



Lutte contre la propagation de la COVID-19

Le virus circule toujours. Pour le bien de tous, il est important que nous restions vigilants et poursuivions nos efforts individuels et collectifs. Le respect des gestes barrières limitera les risques pour chacun d'entre nous ainsi que pour nos proches.

Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Réservation du transport à la demande (TAD) pour le marché de Villefranche

Transporteur à contacter :

ALCIS au 06 12 54 30 84.

Il faut appeler au plus tard la veille
(donc le jeudi) avant 17 h et porter

un masque dans le véhicule.

Tarif : 2,00 € le trajet par personne.

Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

Depuis le mardi 26 mai,
la déchetterie est ouverte

normalement les mardis, mercredis,
vendredis et samedis de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h. Points importants :

- respect des mesures barrières ;
- accès limité à 3 véhicules
maximum dans l'enceinte
des déchetteries ;

- aucun contact possible avec
les agents de déchetteries ;
les agents ne pourront pas
procéder à l'enlèvement
de vos déchets comme cela
se fait en temps normal.

Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit
de laisser des déchets
dans la nature ou sur les trottoirs,
sous peine de sanctions allant
jusqu'à 1 500 € d'amende.